

Introduction

- Enquête participation FEDER : le contexte actuel (bilan)
- Recommandations CPU (projection)



1	2	3
4	5	6
7	8	9

—
Participation des universités françaises au FEDER

Recommandations Journée CPU 1/12/2010



Enquête CPU



Présentation enquête été 2010:

- .Panel : 1/4 des universités seulement
- .Etude portant sur les objectifs « compétitivité régionale et emploi » et « coopération territoriale européenne »

-Moyenne des dossiers déposés:

- . Objectif « compétitivité régionale et emploi » :
Une moyenne de 5 projets par université par an (avec de grandes différences selon les universités)
- . Objectif « coopération territoriale européenne » :
Une moyenne de deux projets par université par an (là encore de grandes différences)



Type de projets déposés



- A. Objectif « compétitivité régionale et emploi » :
- 55% de projets d'équipement
 - 38% de projets de recherche, développement et innovation
 - 11% de projets dans le cadre de pôles de compétitivité
- B. Objectif « coopération territoriale européenne » :
- Projets majoritairement orientés vers la recherche et la formation
 - Approche intégrée pour 40% des universités (effet structurant)



Montants Projets FEDER



- Montants moyens obtenus :

- . Objectif 2 : 4m€ par université (moyenne de 1,3m€ par université et par an)
- . Objectif 3 : 415000€ par an

(Chiffres DATAR : Obj 2: 120m€ pr toutes les universités françaises/10M€ - Obj 3 : 860m€)

- ### - Co-financements: % d'universités bénéficiaires:
- collectivités territoriales(95%), CPER(63%), ANR(52%), Etat(26%), OSEO(15%), Privé(15%)



Effets du FEDER



La moitié des universités interrogées souligne :

■ L'effet structurant d'un projet FEDER

- Pour l'acquisition compétences
- Création de consortium qui ne demande qu'à grandir (Interreg)
- Maintien d'un niveau d'excellence des laboratoires par l'acquisition d'équipements performants

(notamment via les plateformes technologiques..)



Liaison FEDER – PCRD



Objectif « compétitivité régionale et emploi » : 21% des universités mentionnent une synergie entre ce programme et le PCRD

Le développement d'équipements et infrastructures facilite l'accès des laboratoires au PCRD

Objectif « coopération territoriale européenne » : 72% des universités estiment qu'une participation à un projet Interreg facilite l'accès au projets PCRD

Le développement de partenariats régionaux (transfrontaliers et internationaux): base de constitution de consortium PCRD



Difficultés rencontrées



MAIS

- 46% des universités soulignent que la différence d'objectifs empêche des liens entre l'objectif « compétitivité régionale et emploi » et le PCRD
- 28% des universités soulignent le rapprochement difficile entre projets Interreg et PCRD lié aux différences d'objectifs et de règles de participation.
- Complexité administrative et financière
- Lourdeur des procédures d'instruction et de reporting financier
- Délais trop importants
- Frein lié à la maîtrise de la langue du partenaire



Propositions des universités



- Associer systématiquement les universités à la préparation des programmes opérationnels (autorités de gestion/appropriation universités)
- Vers une plus grande simplification et harmonisation des règles de participation et de gestion (articulation FS/PCRDT très faible or enjeu majeur/continuité chaîne de l'innovation)
- Une nécessaire professionnalisation des services universitaires d'aide au montage des projets (création et développement des cellules Europe)

Les recommandations CPU



Les universités soulignent:

- Les axes et mesures des fonds structurels (FEDER) répondent à 3 priorités: l'innovation, le transfert de technologie, la valorisation du territoire = rôle des universités ds développement économique territorial
- L'importance des fonds structurels et programmes communautaires qui incitent à la mise en place de stratégies régionales : concertation collectivités territoriales, universités, pôles de compétitivité et entreprises (tous éligibles)
- L'effet de levier et l'effet structurant des fonds FEDER (équipements performants, plateformes, expérience montage projets collaboratifs...)
Elles appellent à une mobilisation plus importante des universités pour l'utilisation de ces fonds durant la programmation 2007/2013



Les recommandations CPU



Les universités recommandent :

1. Une cohérence renforcée dans la définition des stratégies régionale, nationale et européenne :
 - . Les universités doivent être intégrées comme acteurs à tous les niveaux de cette concertation en amont (SNRI, SRI et Programmes Opérationnels).
 - . Implication systématique des universités dans la réflexion post 2013: aboutir à des objectifs territoriaux partagés, déclinés en actions et programmes multilatéraux et conventionnés
 - . Elles doivent être impliquées dans la gouvernance de ces stratégies



Les recommandations CPU



2. Le renforcement des moyens dévolus aux fonds structurels :

- . Ces fonds vont permettre de renforcer la capacité des acteurs territoriaux à atteindre les objectifs de la stratégie « EU 2020 »
- . Les universités souhaitent une augmentation du taux de co-financement des projets FEDER, élément incitatif au dépôt de projets de qualité (50-30)
- . Elles insistent sur la poursuite de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » considérant son importance pour la mise en place de stratégies régionales



Les recommandations CPU



3. « Smart specialisation » à l'échelle régionale:

. Les fonds structurels doivent selon ce concept renforcer la complémentarité entre les Régions en soutenant les stratégies élaborées par les acteurs territoriaux, selon une approche bottom-up :
identification au plan régional de domaines prometteurs, stratégie d'innovation, hiérarchisation des priorités d'excellence

. Les universités réaffirment leur rôle fondamental dans la « Smart specialisation » : hiérarchisation des priorités de l'excellence (axes de recherche majeurs des universités à communiquer)



Recommandations CPU



4. Nécessaire prise en considération du triangle de la connaissance (recherche, éducation, innovation):
 - . Il constitue un véritable accélérateur de spécialisation et de croissance régionales
 - . Il est permet une approche complémentaire et répond à 3 objectifs: carte des formations équilibrée, mise en réseau de la recherche coopérative sur le territoire, continuum recherche fondamentale/valorisation assurée
 - . L'objectif 2 devrait pouvoir financer des actions cde formations innovantes (ainsi que FSE/ développement de compétences)

5. Développer les synergies et articulation avec le PCRD:

- . Les universités souhaitent une plus grande complémentarité entre les fonds structurels (Développement territoriales) et FP(excellence)
- . une plus grande harmonisation des règles de participation entre ces programmes
- . une simplification et harmonisation des règles administratives en matière de gestion et reporting financiers.

Enfin, les universités soulignent la nécessité de professionnaliser et renforcer les cellules Europe et leur assurer un positionnement stratégique au sein des Ets.